



PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2

Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

VILLE DE
LATUQUE

Adoptées le 21 mai 2024
par le Conseil d'agglomération de La Tuque
Résolution AGG-2024-05-058



MISE EN CONTEXTE

Depuis le 1er avril 2020 et jusqu'au 31 mars 2025, le conseil d'agglomération de La Tuque est le partenaire officiel du Gouvernement du Québec dans la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds Régions et ruralité Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional. À cet effet, le conseil doit déposer annuellement ses priorités d'intervention, qui serviront de balises quant à l'utilisation de l'enveloppe de 1 384 627 \$ pour l'année 2024 et dont la gestion lui a été confiée.

Dans un premier temps, cette somme sera affectée aux ressources qui œuvrent à la prospection, au soutien et au développement d'entreprises et de l'entrepreneuriat, ainsi qu'à celles dédiées au développement et à la réalisation des actions relatives à la planification et l'aménagement du territoire, ainsi qu'au développement des municipalités rurales, soit Lac-Édouard et La Bostonnais.

Dans un deuxième temps, l'autre partie du Volet 2 sera réservée au financement, encadré par différentes politiques, des projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL. Sous réserve des priorités adoptées, le conseil conserve son droit de soutenir financièrement des projets non-directement liés à celles-ci, mais jugés importants pour la vitalisation et l'avancement du territoire.

ENJEUX PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Le conseil d'agglomération de La Tuque a la volonté de mettre en place des actions de prospection et de développer des incitatifs avec l'objectif d'accroître les projets et de favoriser la diversification économique.

Parmi les enjeux identifiés :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Vente/développement des terrains industriels et commerciaux disponibles
2. Construction/rénovation des infrastructures privées et municipales du centre-ville
3. Développement de projets liés à l'attractivité citoyenne, entrepreneuriale et touristique

SOUTIEN À L'ENTREPRISE PRIVÉE

4. Aide financière et soutien technique aux promoteurs – projets de démarrage, d'acquisition, de transfert d'entreprise, de croissance et de modernisation
5. Développement de projets visant le soutien et la pérennité des entreprises



SOUTIEN AUX PROJETS COLLECTIFS, COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX

6. Aide financière et soutien technique aux projets structurants répondant à des enjeux/besoins identifiés par le milieu
7. Développement de projets visant la bonification des services aux citoyens
8. Mise en œuvre de projets mobilisateurs pour les citoyens ou à caractère entrepreneurial

DÉVELOPPEMENT DE COLLABORATIONS

9. Réalisation de projets en collaboration avec la nation Atikamekw
10. Participation financière aux ententes sectorielles régionales
11. Initiation/contribution aux projets répondants aux enjeux économiques et sociaux de la Mauricie

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

12. Soutien aux activités courantes du Service d'aménagement du territoire
13. Initiation/participation à différents projets de développement du territoire en respect aux bonnes pratiques environnementales

Directeur du Service de développement économique et forestier

